

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

2025-102 : Détermination de la composition de la nouvelle Assemblée Communautaire 2026 : fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de Pornic agglo Pays de Retz dans le cadre d'un accord local

Rapporteur : Madame Pascale BRIAND- Présidente

Règlementairement, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, l'assemblée communautaire et les conseils municipaux doivent se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges du futur conseil communautaire. Cette nouvelle répartition fera ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral avant le 31 octobre.

La répartition des sièges au sein du futur Conseil communautaire se fonde sur les principes de l'article L.5211-6-1 du CGCT et peut relever de deux modes de répartition, soit le droit commun, soit l'accord local.

Pour rappel, le conseil communautaire est aujourd'hui composé de 42 membres selon la règle de répartition du droit commun.

Au regard de l'évolution de la population entre 2020 et aujourd'hui, correspondant à 7951 habitants supplémentaires soit près de 13 % d'augmentation, il est apparu que l'application pure du droit commun, qui maintient le nombre de sièges à 42 avec une diminution d'un siège pour la commune de Chaumes en Retz, alors qu'elle a gagné 597 habitants en 6 ans, au profit d'une augmentation d'un siège

pour la commune de Pornic ne permet pas de refléter la réalité du poids démographique des communes aujourd'hui.

Aussi, le bureau communautaire propose de conclure avec les communes membres un accord local.

L'accord local permet de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle du droit commun (*correspondant à une règle de répartition proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article*), et dont la répartition doit respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Cet accord local porterait donc le nombre de sièges à 45 prenant en compte :

- Le siège supplémentaire pour la commune de Pornic
- Le maintien du nombre de sièges à 5 pour la commune de Chaumes en Retz (comme actuellement) contrairement au droit commun qui le ramenait à 4
- L'augmentation d'1 siège pour la commune de Sainte Pazanne qui est dans la même strate de population que Chaumes en Retz
- L'augmentation d'1 siège pour la commune de St Hilaire de Chaléons en application des règles cumulatives énoncées ci-dessus et prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT

	Mandat 2020			Variation pop 2020 / 2026	Mandat 2026 Accord local		
	Pop au 1/01/2019 recensement 2016	Nombre de sièges	% sièges		Pop au 1/01/2025 recensement 2022	Nombre de sièges	% sièges
PORNIC	14 703	11	26%	3 679	18 382	12	27%
CHAUMES-EN-RETZ	6 691	5	12%	597	7 288	5	11%
SAINTE-PAZANNE	6 659	4	10%	550	7 209	5	11%
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	4 813	3	7%	707	5 520	3	7%
VILLENEUVE-EN-RETZ	4 931	3	7%	73	5 004	3	7%
PLAINE-SUR-MER	4 164	3	7%	453	4 617	3	7%
BERNERIE-EN-RETZ	2 944	2	5%	579	3 523	2	4%
ROUANS	2 913	2	5%	359	3 272	2	4%
PORT-SAINT-PERE	2 910	2	5%	136	3 046	2	4%
CHAUVE	2 814	2	5%	221	3 035	2	4%
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	2 265	1	2%	111	2 376	2	4%
MOUTIERS-EN-RETZ	1 576	1	2%	270	1 846	1	2%
VUE	1 648	1	2%	68	1 716	1	2%
PREFAILLES	1 223	1	2%	23	1 246	1	2%
CHEIX-EN-RETZ	1 047	1	2%	125	1 172	1	2%
TOTAL	61 301	42	100%	7 951	69 252	45	100%

Afin de conclure un tel accord local, les communes doivent se prononcer, par délibération, sur un accord local selon les conditions de majorité qualifiée : 2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale ou 50% au moins des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population des communes membres.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Il est enfin précisé que, conformément à l'article L.5211-6 du CGCT, un suppléant est prévu uniquement pour les communes qui n'ont qu'un seul conseiller communautaire.

- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5210-1-1, L. 5211-18, L. 5211-45, L. 5211-5, L. 5214-26, L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 ;
- VU les statuts de Pornic agglomération Pays de Retz ;
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 13 mars 2025 à l'unanimité ;

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de proposer la composition du Conseil communautaire, à compter du renouvellement des mandats municipaux en 2026, selon l'accord local, conformément au tableau présenté ci-dessus comprenant 45 sièges*
- *de demander aux communes de délibérer sur la proposition ci-dessus avant le 31 août 2025*

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-27-DE

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 31-03-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-103 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget principal 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		Budget principal
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	39 879 442,70 €
	RECETTES	45 143 012,12 €
	SOLDE EXERCICE	5 263 569,42 €
	RESULTAT REPORTE	10 811 556,22 €
	RESULTAT DE CLOTURE (002)	16 075 125,64 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	10 686 977,22 €
	RECETTES	9 108 291,73 €
	SOLDE EXERCICE	- 1 578 685,49 €
	RESULTAT REPORTE	425 867,10 €
	RESULTAT DE CLOTURE (001)	- 1 152 818,39 €
RESULTAT EXERCICE		14 922 307,25 €
INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	- 1 724 587,20 €
	RESTES A REALISER RECETTES	1 829 492,80 €
	SOLDE RESTES A REALISER	104 905,60 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT		- 1 047 912,79 €
TOTAL CUMULE F et I		15 027 212,85 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget principal 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-28-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-104 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget TEOM 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		TEOM
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	17 384 221,86 €
	RECETTES	18 722 032,02 €
	SOLDE EXERCICE	1 337 810,16 €
	RESULTAT REPORTE	6 352 101,27 €
	RESULTAT DE CLOTURE (002)	7 689 911,43 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	2 525 600,40 €
	RECETTES	3 008 575,45 €
	SOLDE EXERCICE	482 975,05 €
	RESULTAT REPORTE	129 644,59 €
	RESULTAT DE CLOTURE (001)	612 619,64 €
RESULTAT EXERCICE		8 302 531,07 €
INVESTISSEM	RESTES A REALISER DEPENSES	- 658 505,24 €
	RESTES A REALISER RECETTES	255 092,60 €
	SOLDE RESTES A REALISER	- 403 412,64 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT		209 207,00 €
TOTAL CUMULE F et I		7 899 118,43 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget TEOMI 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-29-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-105 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget photovoltaïque 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		Photovoltaïque
FONCTIONNEMENT	<i>DEPENSES</i>	64 244,24 €
	<i>RECETTES</i>	63 285,82 €
	<i>SOLDE EXERCICE</i>	- 958,42 €
	<i>RESULTAT REPORTE</i>	65 182,11 €
	<i>RESULTAT DE CLOTURE (002)</i>	64 223,69 €
INVESTISSEMENT	<i>DEPENSES</i>	36 291,68 €
	<i>RECETTES</i>	48 552,18 €
	<i>SOLDE EXERCICE</i>	12 260,50 €
	<i>RESULTAT REPORTE</i>	67 600,28 €
	<i>RESULTAT DE CLOTURE (001)</i>	79 860,78 €
RESULTAT EXERCICE		144 084,47 €
INVESTISSEM	<i>RESTES A REALISER DEPENSES</i>	
	<i>RESTES A REALISER RECETTES</i>	
	<i>SOLDE RESTES A REALISER</i>	
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT		79 860,78 €
TOTAL CUMULE F et I		144 084,47 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget photovoltaïque 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-30-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-106 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget Action Economique 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		Action économique
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	323 790,18 €
	RECETTES	383 220,86 €
	SOLDE EXERCICE	59 430,68 €
	RESULTAT REPORTE	417 613,27 €
	RESULTAT DE CLOTURE (002)	477 043,95 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	344 015,51 €
	RECETTES	221 095,97 €
	SOLDE EXERCICE	- 122 919,54 €
	RESULTAT REPORTE	1 352 082,96 €
	RESULTAT DE CLOTURE (001)	1 229 163,42 €
RESULTAT EXERCICE		1 706 207,37 €
INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	- 85 407,55 €
	RESTES A REALISER RECETTES	- €
	SOLDE RESTES A REALISER	- 85 407,55 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT		1 143 755,87 €
TOTAL CUMULE F et I		1 620 799,82€

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget Action Economique 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-31-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-107 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget Transport Scolaire 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		Transport scolaire
FONCTIONNEMENT	<i>DEPENSES</i>	3 737 612,73 €
	<i>RECETTES</i>	3 847 240,69 €
	<i>SOLDE EXERCICE</i>	109 627,96 €
	<i>RESULTAT REPORTE</i>	389 545,04 €
	<i>RESULTAT DE CLOTURE (002)</i>	499 173,00 €
INVESTISSEMENT	<i>DEPENSES</i>	
	<i>RECETTES</i>	
	<i>SOLDE EXERCICE</i>	
	<i>RESULTAT REPORTE</i>	
	<i>RESULTAT DE CLOTURE (001)</i>	
<i>RESULTAT EXERCICE</i>		499 173,00 €
INVESTISSEM	<i>RESTES A REALISER DEPENSES</i>	
	<i>RESTES A REALISER RECETTES</i>	
	<i>SOLDE RESTES A REALISER</i>	
<i>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</i>		- €
TOTAL CUMULE F et I		499 173,00 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget Transport Scolaire 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-32-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-108 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget Transport Collectif 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		Transport collectif
FONCTIONNEMENT	<i>DEPENSES</i>	730 895,85 €
	<i>RECETTES</i>	1 287 466,57 €
	<i>SOLDE EXERCICE</i>	556 570,72 €
	<i>RESULTAT REPORTE</i>	- €
	<i>RESULTAT DE CLOTURE (002)</i>	556 570,72 €
INVESTISSEMENT	<i>DEPENSES</i>	- €
	<i>RECETTES</i>	- €
	<i>SOLDE EXERCICE</i>	
	<i>RESULTAT REPORTE</i>	
	<i>RESULTAT DE CLOTURE (001)</i>	
<i>RESULTAT EXERCICE</i>		556 570,72 €
INVESTISSEME	<i>RESTES A REALISER DEPENSES</i>	
	<i>RESTES A REALISER RECETTES</i>	
	<i>SOLDE RESTES A REALISER</i>	
<i>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</i>		
<i>TOTAL CUMULE F et I</i>		556 570,72 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget Transport Collectif 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-33-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-109 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget Assainissement Collectif 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		Assainissement DSP
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	11 130 974,64 €
	RECETTES	12 562 020,21 €
	SOLDE EXERCICE	1 431 045,57 €
	RESULTAT REPORTE	1 901 560,03 €
	RESULTAT DE CLOTURE (002)	3 332 605,60 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	10 571 820,44 €
	RECETTES	8 227 439,59 €
	SOLDE EXERCICE	- 2 344 380,85 €
	RESULTAT REPORTE	1 491 022,62 €
	RESULTAT DE CLOTURE (001)	- 853 358,23 €
RESULTAT EXERCICE		2 479 247,37 €
INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	- 7 182 137,80 €
	RESTES A REALISER RECETTES	6 436 215,95 €
	SOLDE RESTES A REALISER	- 745 921,85 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT		- 1 599 280,08 €
TOTAL CUMULE		1 733 325,52 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget Assainissement Collectif 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-34-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-110 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget SPANC 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		S.P.A.N.C
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	139 095,15 €
	RECETTES	140 862,54 €
	SOLDE EXERCICE	1 767,39 €
	RESULTAT REPORTE	22 125,57 €
	RESULTAT DE CLOTURE (002)	23 892,96 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	RECETTES	
	SOLDE EXERCICE	
	RESULTAT REPORTE	
	RESULTAT DE CLOTURE (001)	
RESULTAT EXERCICE		23 892,96 €
INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	
	RESTES A REALISER RECETTES	
	SOLDE RESTES A REALISER	
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT		
TOTAL CUMULE		23 892,96 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget SPANC 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-35-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-111 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget GEMAPI 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		GEMAPI
FONCTIONNEMENT	<i>DEPENSES</i>	1 250 519,90 €
	<i>RECETTES</i>	2 178 585,91 €
	<i>SOLDE EXERCICE</i>	928 066,01 €
	<i>RESULTAT REPORTE</i>	776 150,80 €
	<i>RESULTAT DE CLOTURE (002)</i>	1 704 216,81 €
INVESTISSEMENT	<i>DEPENSES</i>	2 943 735,12 €
	<i>RECETTES</i>	1 194 339,15 €
	<i>SOLDE EXERCICE</i>	- 1 749 395,97 €
	<i>RESULTAT REPORTE</i>	177 268,50 €
	<i>RESULTAT DE CLOTURE (001)</i>	- 1 572 127,47 €
RESULTAT EXERCICE		132 089,34 €
INVESTISSEMENT	<i>RESTES A REALISER DEPENSES</i>	- 1 970 103,22 €
	<i>RESTES A REALISER RECETTES</i>	1 504 354,32 €
	<i>SOLDE RESTES A REALISER</i>	- 465 748,90 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT		- 2 037 876,37 €
TOTAL CUMULE		- 333 659,56 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget GEMAPI 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-36-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-112 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget Parc d'Activités Pont Béranger (PAPB) 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		P.A.P.B
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 133 594,72 €
	RECETTES	1 133 595,10 €
	SOLDE EXERCICE	0,38 €
	RÉSULTAT REPORTE	824 837,06 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	824 837,44 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 133 594,72 €
	RECETTES	1 125 801,62 €
	SOLDE EXERCICE	- 7 793,10 €
	RÉSULTAT REPORTE	- 1 125 801,62 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 1 133 594,72 €
RÉSULTAT EXERCICE		- 308 757,28 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget Parc d'Activités Pont Béranger (PAPB) 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-37-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-113 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget ZAIC 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		Z.A.I.C.
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 420 892,37 €
	RECETTES	1 420 892,37 €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	1 207 691,99 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	1 207 691,99 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 420 892,37 €
	RECETTES	1 406 652,37 €
	SOLDE EXERCICE	- 14 240,00 €
	RÉSULTAT REPORTE	- 1 406 652,37 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 1 420 892,37 €
RÉSULTAT EXERCICE		- 213 200,38 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget ZAIC 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-38-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-114 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget ZAE La Princetière 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		ZAE LA PRINCETIERE
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	226 270,74 €
	RECETTES	226 270,74 €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	36 379,42 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	36 379,42 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	226 270,74 €
	RECETTES	215 085,74 €
	SOLDE EXERCICE	- 11 185,00 €
	RÉSULTAT REPORTE	- 215 085,74 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 226 270,74 €
RÉSULTAT EXERCICE		- 189 891,32 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget ZAE La Princetière 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-39-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

La Présidente,


Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-115 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget ZAE Bel Air 3 – 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		ZAE BEL AIR 3
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	- €
	RECETTES	- €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	0,49 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	0,49 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	- €
	RECETTES	- €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	- 24 672,54 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 24 672,54 €
RÉSULTAT EXERCICE		- 24 672,05 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget ZAE Bel Air 3 – 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-40-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-116 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget ZAE Mottay 2 – 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		ZAE MOTTAY 2
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	- €
	RECETTES	- €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	0,11 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	0,11 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	- €
	RECETTES	- €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	- 26 479,44 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 26 479,44 €
RÉSULTAT EXERCICE		- 26 479,33 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget ZAE Mottay 2 – 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-44-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-117 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget ZAE Musse 2 – 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		ZAE MUSSE 2
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	- €
	RECETTES	- €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	- €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	- €
	RECETTES	- €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	- 15 500,00 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 15 500,00 €
RÉSULTAT EXERCICE		- 15 500,00 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget ZAE Musse 2 – 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

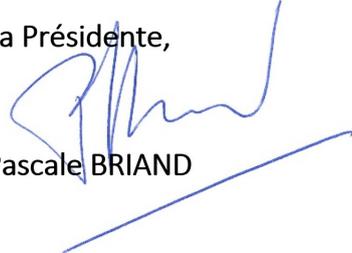
044-200067346-20250331-41-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

La Présidente,


Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-118 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget ZAE Beau Soleil 2 – 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		ZAE BEAU SOLEIL 2
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	308 366,48 €
	RECETTES	294 579,11 €
	SOLDE EXERCICE	- 13 787,37 €
	RÉSULTAT REPORTE	0,17 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 13 787,20 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	294 579,11 €
	RECETTES	258 777,19 €
	SOLDE EXERCICE	- 35 801,92 €
	RÉSULTAT REPORTE	- 258 777,19 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 294 579,11 €
RÉSULTAT EXERCICE		- 308 366,31 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

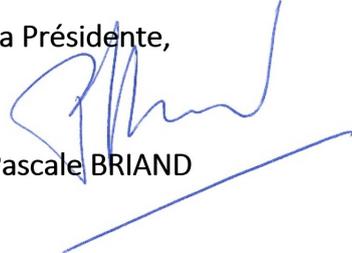
Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget ZAE Beau Soleil 2 – 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,


Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-119 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget Optimisation Foncière 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		OPTIMISATION FONCIERE
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	337 683,64 €
	RECETTES	337 684,04 €
	SOLDE EXERCICE	0,40 €
	RÉSULTAT REPORTE	1 162,11 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	1 162,51 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	337 683,64 €
	RECETTES	131 985,64 €
	SOLDE EXERCICE	- 205 698,00 €
	RÉSULTAT REPORTE	- 131 985,64 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 337 683,64 €
RÉSULTAT EXERCICE		- 336 521,13 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget Optimisation Foncière 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-43-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

La présidente n'a pas participé au vote.

Le nombre de conseillers participant au vote est :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 6 - Votants : 35

2025-120 : Examen et approbation du Compte Financier Unique du budget Portage Foncier 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable et se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 se présente comme suit :

		PORTAGE FONCIER
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	- €
	RECETTES	- €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	- €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	- €
	RECETTES	- €
	SOLDE EXERCICE	- €
	RÉSULTAT REPORTE	- €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	- €
RÉSULTAT EXERCICE		- €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a quitté la salle pour le vote du compte financier unique et a laissé la présidence à M. Claude CAUDAL, premier Vice-Président.

- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau du 13 mars 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de voter le Compte Financier Unique du budget Portage Foncier 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250331-45-BF

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Publication le : 01-04-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

2025-121 : Affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Budget Général : 16 075 125.64 €

Reprise partielle du résultat en section fonctionnement à hauteur de 15 025 125.64 € et affectation partielle de l'excédent en section d'investissement à hauteur de 1 050 000 € sur le budget 2025.

Budget Ordures ménagères TEOM : 7 689 911.43 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2025.

Budget Transports Scolaires : 499 173 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2025.

Budget Transport Collectif : 556 570.72 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2025.

Budget Photovoltaïque : 64 223.69 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2025.

Budget Assainissement Collectif : 3 332 605,60 €

Reprise partielle du résultat en section d'exploitation à hauteur de 1 732 605,60 € et affectation partielle de l'excédent en section d'investissement à hauteur de 1 600 000 € sur le budget 2025.

Budget SPANC : 23 892.96 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2025.

Budget GEMAPI : 1 704 216.81 €

Affectation totale en section investissement sur le budget 2025.

Budget Action Economique : 477 043.95 €

Reprise du résultat en section fonctionnement sur le budget 2025.

Budget P.A.P.B. : 824 837, 44 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2025.

Budget LA PRINCETIERE : 36 379, 42 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2025.

Budget MOTTAY 2 : 0.11 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2025.

Budget BEAU SOLEIL 2 : - 13 787.20€

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2025.

Budget BEL AIR 3 : 0.49 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2025.

Budget ZAIC : 1 207 691, 99 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2025.

Optimisation Foncière : 1 162, 51 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2025.

Budget Portage Foncier :

Le résultat de clôture est à 0 € donc pas d'affectation

Budget La MUSSE 2 :

Le résultat de clôture est à 0 € donc pas d'affectation

- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et du bureau communautaire du 13 mars 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus*

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250331-26-DE

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Publication le : 31-03-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Antoine HUBERT, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Patrick PRIN à M. Joël HERBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Jean-Michel BRARD.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 6 - Votants : 36

2025-122 : Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2025

Rapporteur : Madame Claire HUGUES – Vice-Présidente en charge des ressources humaines

Tout d'abord, conformément aux dispositions de l'article 61 de la Loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter, au moment du vote du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est joint en annexe et reprend notamment les données relatives : au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération, à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

- La commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 5 mars 2025 et le bureau du 13 mars 2025 ont pris acte,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de prendre acte du rapport annuel 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes*

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250331-25-DE

Acte mis en ligne le 1-04-2025

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 31-03-2025

Publication le : 31-03-2025

La Présidente,


Pascale BRIAND

RAPPORT 2025
SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE
PROFESSIONNELLE FEMME-HOMME AU SEIN DE
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/03/2025

Introduction :

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel sur le fondement duquel la loi garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.

L'article 1er de la Constitution de 1958 prévoit ainsi, en son 2e alinéa, que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. ». Ce principe a été rappelé par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en son article 6 bis.

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique a été signé le 8 mars 2013 entre le Gouvernement, l'ensemble des dix organisations syndicales siégeant au Conseil commun de la fonction publique, les présidents de l'association des maires de France, de l'association des départements de France, de l'association des régions de France et de la fédération hospitalière de France. Le protocole fait le constat que « **cette égalité de droits et de statut, garantie aux femmes par la loi, reste à construire dans les faits, y compris dans la fonction publique.** »

En effet, en dépit des principes prévus par le statut général des fonctionnaires, qui visent à combattre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, il demeure des inégalités, tant dans les carrières, le déroulement des parcours professionnels qu'en matière de rémunérations et de pensions.

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, vise à combattre les inégalités entre femmes et hommes dans les sphères privées, professionnelles et publiques.

Conformément aux dispositions de l'article 61 de cette même loi, les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter, avant le vote du budget, un **rapport sur la situation en matière d'égalité** entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport doit être présenté devant l'organe délibérant préalablement au vote du budget, sans nécessité de débat ni de vote. Toutefois, une délibération permet d'attester de la bonne présentation de celui-ci.

Suivant le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales pris pour l'application de l'article 61 sus cité, la note reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le 30 novembre 2018, un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé par la majorité des organisations syndicales représentatives des agents publics et par les représentants des employeurs des trois versants de la fonction publique. Cet accord porte sur cinq axes :

- 1- Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
- 2- Créer les conditions d'égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- 3- Supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;

- 4- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- 5- Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a quant à lui prévu l'élaboration d'un rapport social unique rendu public, en remplacement du bilan social.

Pour cela, l'Etat et ses établissements publics administratifs, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ainsi que les autres établissements publics mentionnés dans la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, doivent **élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel** dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables.

Par conséquent, et conformément à l'article L.132-1 du code général de la fonction publique, la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz s'est engagée en 2024 dans l'élaboration de son 1^{er} plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour la période 2024-2026.

Le plan d'action comporte des mesures portant sur les quatre axes suivants :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Chaque année, le bilan annuel et la mise à jour du plan d'actions seront présentés au comité social territorial.

Par ailleurs, le vote du budget intervenant après le 31 décembre 2024, le présent rapport reprend l'ensemble des données connues sur une année budgétaire close, à savoir l'année 2024.

Synthèse des indicateurs :

1/ EFFECTIFS :

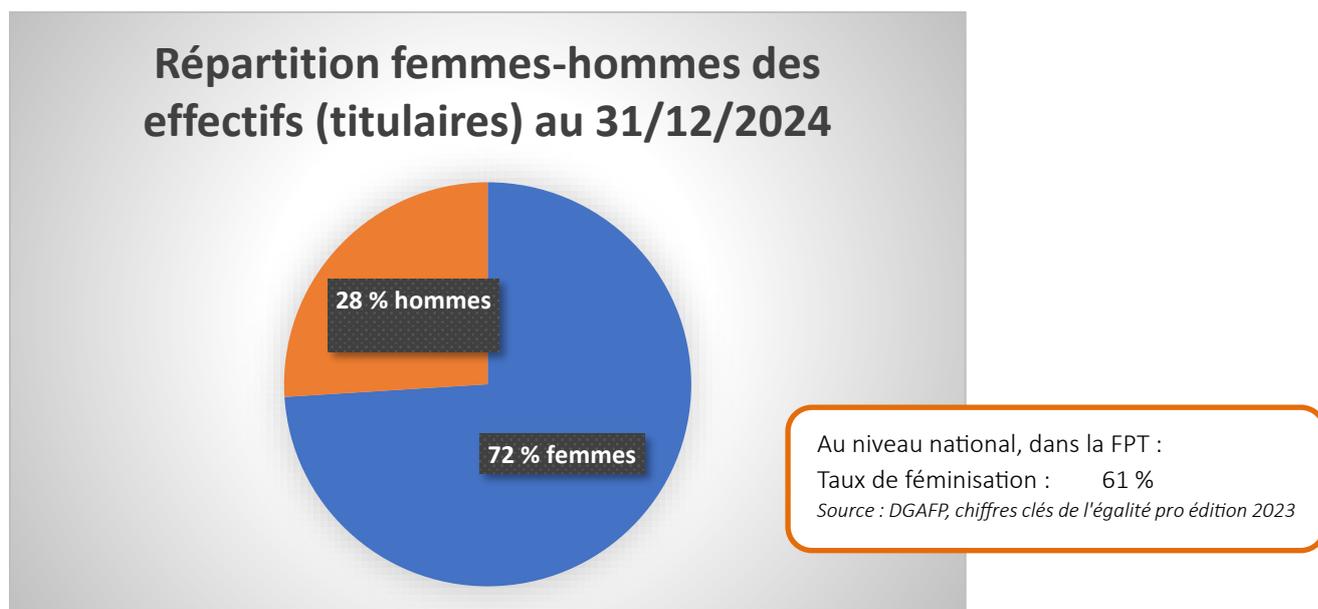
Pour l'organisation de ses services, Pornic Agglo Pays de Retz s'appuyait au 31 décembre 2024 sur **291 agents dont 267 agents sur un emploi permanent** (titulaires et contractuels) dont la masse salariale est répartie sur 4 budgets :

- Budget Général
- Budget Transport
- Budget Assainissement
- Budget Ordures Ménagères

Globalement un budget de 13 700 116 € est prévu pour couvrir la masse salariale.

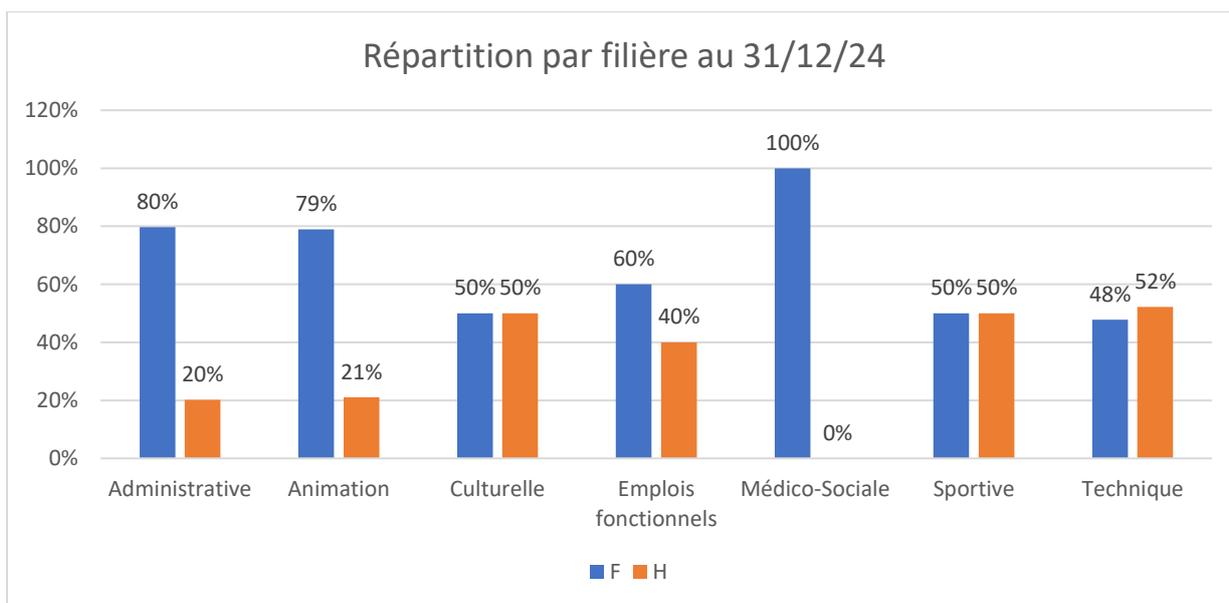
Les services sont rattachés à une Directrice Générale des Services appuyée par quatre Directeurs Généraux Adjointes et une Directrice en charge de la direction mutualisée des Ressources Humaines.

↳ Répartition des effectifs femmes/hommes :



↳ Répartition par filière au 31/12/2024 :

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	71	18	89
Filière technique	32	35	67
Filière animation	60	16	76
Filière culturelle	1	1	2
Filière médico-sociale	20	0	20
Filière sportive	4	4	8
Emplois fonctionnels	3	2	5
TOTAL	191	76	267

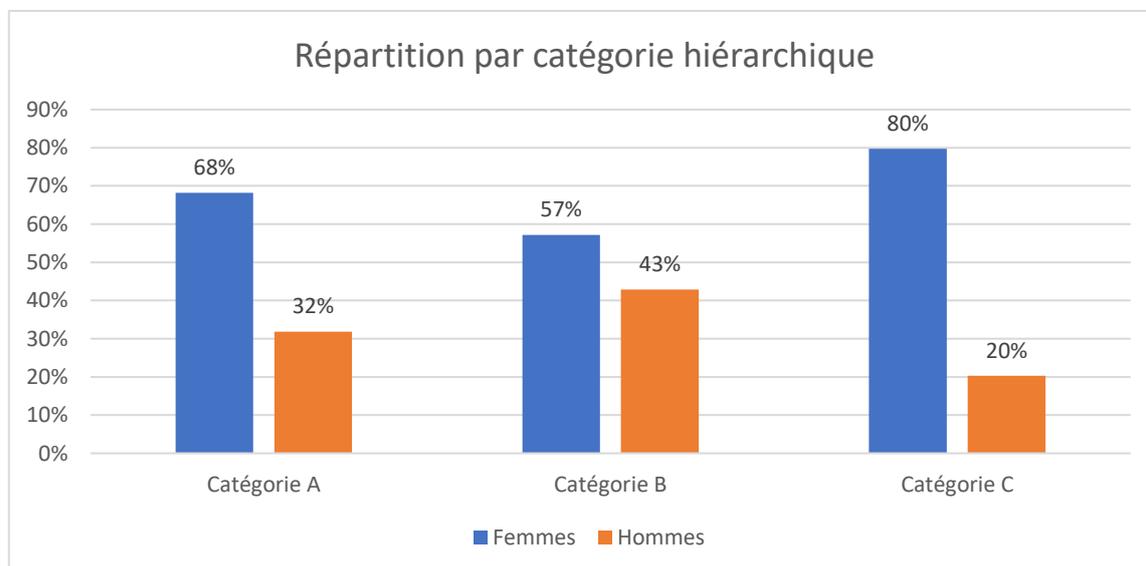


Certaines filières sont majoritairement féminines (administrative, animation, médico-sociale) alors que d'autres sont plus équilibrées (culturelle, sportive, technique).

↳ Répartition par catégorie hiérarchique :

Au 31/12/2024, sur les 267 agents sur des postes permanents, 25 % des agents sont en catégorie A, 24 % en catégorie B et 52 % en catégorie C.

	Femmes	Hommes
Catégorie A	45	21
Catégorie B	36	27
Catégorie C	110	28
TOTAL	191	76



↳ **Emplois de direction générale au 31/12/2024 :**

	Femmes	Hommes
Direction générale des services	1	0
Direction générale adjointe des services	2	2

La part des femmes dans les emplois de direction générale est de 60 % au sein de la communauté d'agglomération.

La part des 40 % de nominations équilibrées obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013 est remplie par l'établissement depuis sa création.

Pour la 1^e fois en 2020, l'objectif de 40 % de femmes primo-nommées dans les emplois de directions au sein de la FPE est atteint.

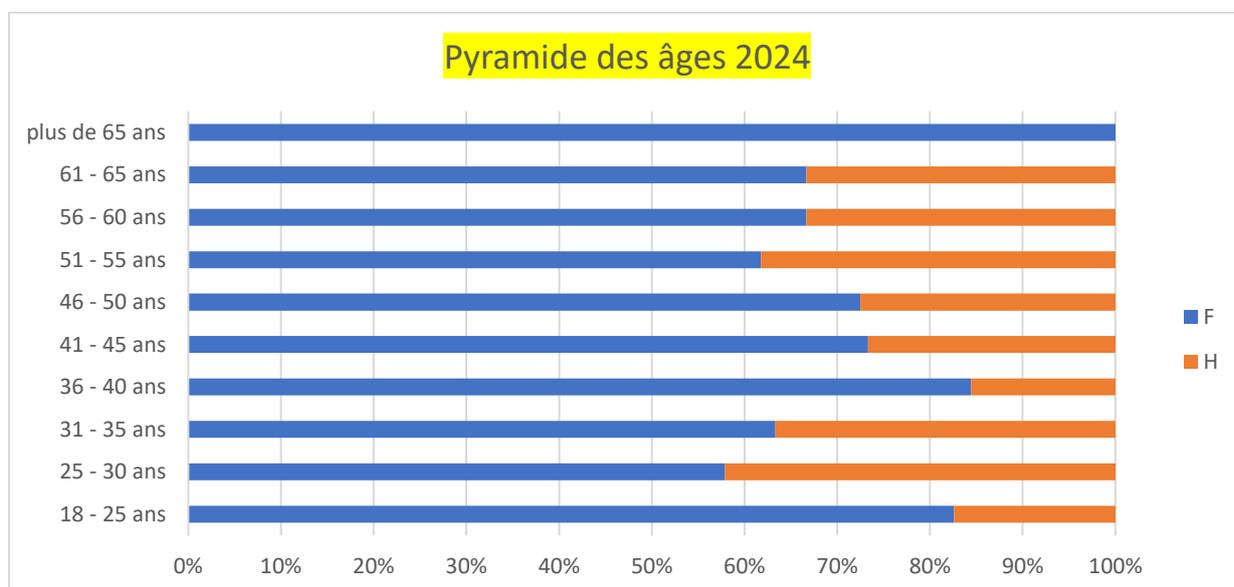
Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro édition 2023

↳ **Pyramide des âges :**

Pour Pornic Agglo Pays de Retz, la **moyenne d'âge est de 42,16 ans** (contre 43,2 ans en 2023) :

- Femmes : 41,77 ans
- Hommes : 43,16 ans

Les femmes sont en moyenne plus jeunes qu'en 2023, alors que les hommes sont en moyenne plus âgés.



	Femmes	Hommes
Catégorie A	44,11 ans	44,71 ans
Catégorie B	41,5 ans	44,67 ans
Catégorie C	40,9 ans	40,54 ans

La moyenne d'âge des **agents non permanents** présents au 31 décembre 2024 est de **32 ans** :

- Femmes : 30,5 ans
- Hommes : 35,12 ans

2/ FORMATION ET EVOLUTION PROFESIONNELLE :

↳ **Formation :**

La formation a pour objectif de répondre au développement des compétences et permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière ou en mobilité.

En 2024, 401 formations ont été dispensées pour un total de 579 jours (contre 553,5 jours en 2023), soit en moyenne 1,44 jours par session. Près de 70 % des formations sont réalisées par des femmes.

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	92	46	138
Catégorie B	74	48	122
Catégorie C	113	28	141
TOTAL	279	122	401

En complément, 62 formations ont été réalisées à distance auprès de notre partenaire Ideal'co, pour un total de 80h et 40 minutes (39 femmes et 23 hommes).

Tous les agents ayant demandé à bénéficier d'une préparation au concours sont des femmes de catégorie C. Elles sont au nombre de 3.

↳ **Avancements de grade :**

Au cours de l'année 2024, 9 avancements de grade ont été prononcés (77 % concernent des agents féminins et 23 % des agents masculins) :

- En catégorie A : aucun agent
- En catégorie B : 4 femmes et 1 homme
- En catégorie C : 3 femmes et 1 homme

↳ **Promotion interne :**

Sur les 10 dossiers de promotion interne proposés au Centre de gestion FPT 44 (7 femmes et 3 hommes), un agent a été inscrit sur liste d'aptitude et nommé. Il s'agit d'un homme nommé en catégorie A au grade d'ingénieur.

↳ **Départs de la collectivité :**

Dans le cadre des départs volontaires en 2024,

- 6 agents titulaires (5 femmes et 1 homme) ont effectué une **mutation** ou une intégration dans une autre fonction publique et ont été remplacés.
- 2 agents titulaires femmes ont bénéficié d'une **disponibilité** pour convenances personnelles.

3/ REMUNERATION ET AVANTAGES SOCIAUX :

↳ La **rémunération** se compose d'éléments obligatoires (traitement de base indiciaire, le supplément familial de traitement lié aux nombre d'enfants et la nouvelle bonification indiciaire...) et d'éléments liés aux choix de la collectivités (le régime indemnitaire...).

Au 31/12/2024, le salaire brut moyen mensuel pour un équivalent temps plein était de **2 742,82 €**. Une répartition par catégorie (C, B, A) laisse apparaître les éléments suivants :

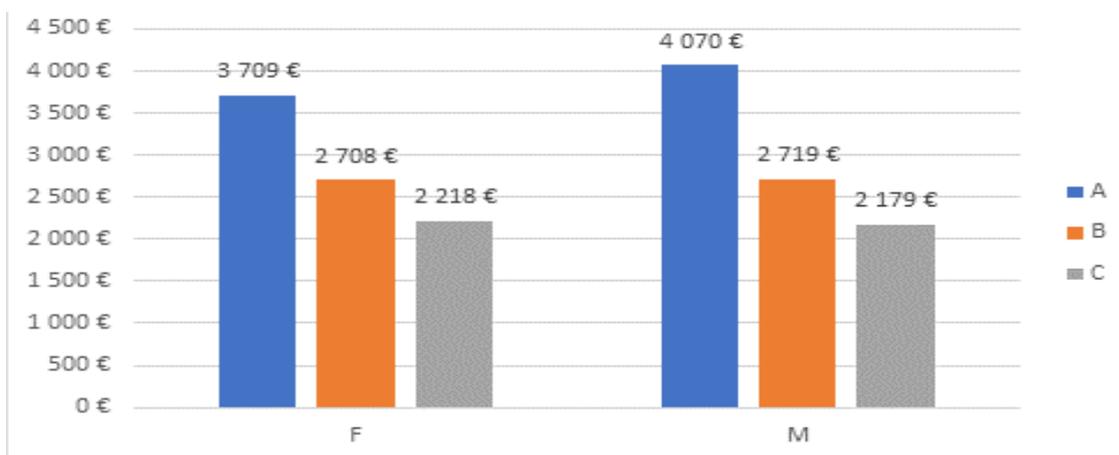
2024	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ensemble
Femmes	3 609 €	2 705 €	2 261 €	2 669 €
Hommes	4 013 €	2 827 €	2 206 €	2 926 €

257 €
d'écart

*sources logiciel CIRIL 2024 - agents présents aux 31/12/2024

Au niveau national, dans la fonction publique, les femmes gagnent en moyenne **296 €** de moins par mois que les hommes.

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro édition 2023



Depuis 2024, l'établissement doit publier les 10 plus hautes rémunérations relatives à l'année N -1 et la répartition femmes/hommes :

↳ Aussi en 2023, la somme des 10 plus hautes rémunérations s'élevait à 669 245,49 € et concernait 5 femmes et 5 hommes.

↳ **Les avantages en nature :**

Il n'existe pas d'avantages en nature dans la collectivité.

↳ **Chèques-déjeuners et prévoyance :**

Depuis le 1^{er} juillet 2018, tout le personnel peut bénéficier de chèques déjeuners d'une valeur faciale de 6,5 € avec une prise en charge de 50 % par l'employeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la prévoyance était ouverte à tous les agents intéressés, avec une participation forfaitaire de Pornic Agglo Pays de Retz de 17 € brut mensuel jusqu'au 31/12/2024. A compter du 01/01/2025 et de la mise en place du dispositif obligatoire de protection sociale complémentaire pour tous, l'établissement contribue à la cotisation prévoyance des agents dans les conditions suivantes :

Revenus bruts	Taux de participation employeur
Inférieur à 2 100 €	70 %
Entre 2 101 et 2 600 €	60 %
Supérieur à 2 601 €	50 %

4/ TEMPS DE TRAVAIL ET ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE :

✦ Depuis le 1^{er} juillet 2018, le temps de travail est harmonisé et répond à l'application des 35 heures portant à 1 607 heures le temps de travail annuel :

	Pornic Agglo Pays de Retz
Nombre de jours dans l'année	365
Repos hebdomadaire	104
Congés annuels	25*
Jours fériés	7
Ponts ou jours supplémentaires	0
TOTAL JOURS NON TRAVAILLES	136
TOTAL JOURS TRAVAILLES	229

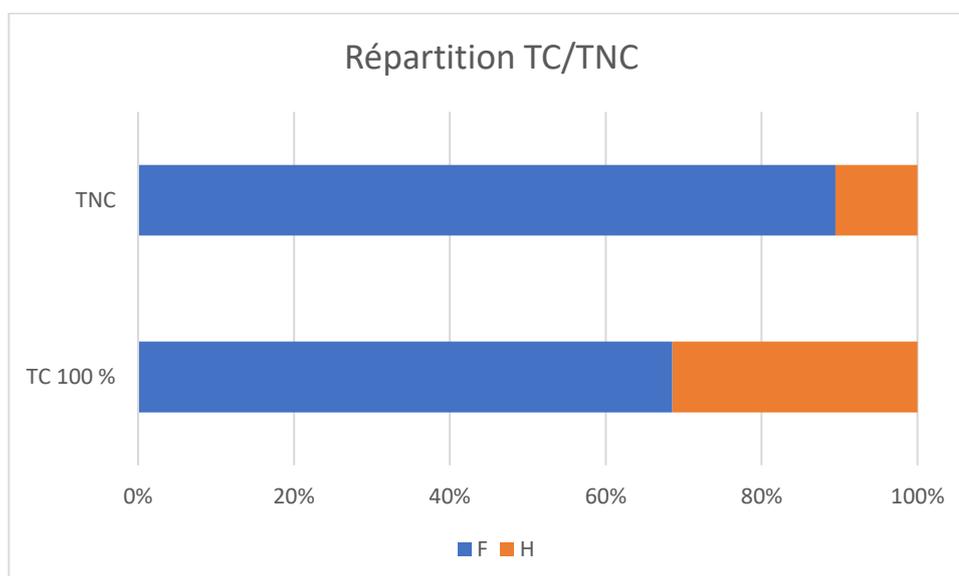
* Les agents annualisés (Aquacentre/Sémaphore/Familles) sont sur une base de 220 jours intégrant les jours de fractionnement soit 1 572 heures.

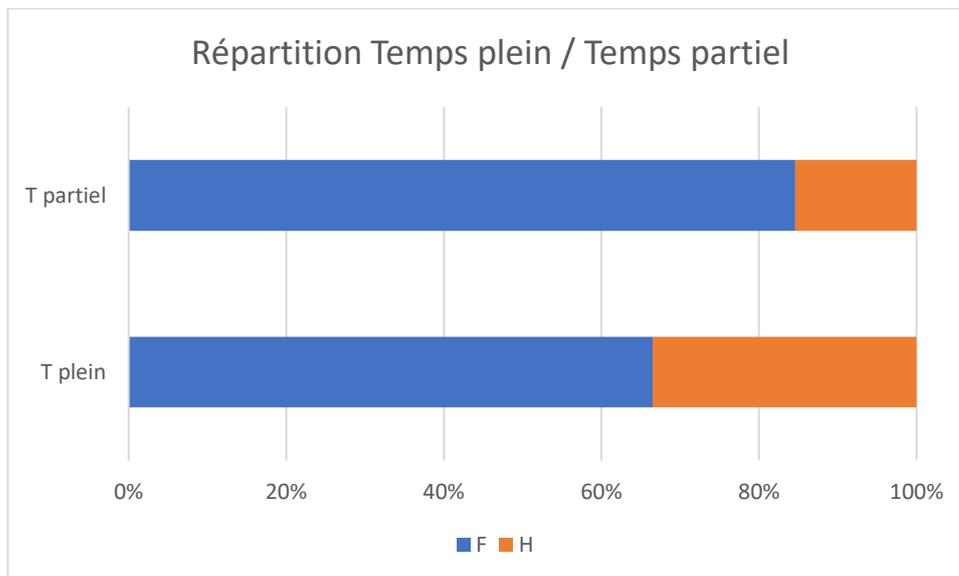
✦ Les agents à **temps non complet** représentent **14 %** des postes pourvus au 31/12/2024. Il est à noter que les postes à temps non complet (inférieur à 35 heures hebdomadaires) sont créés comme tels par l'organe délibérant et s'opposent aux agents, contrairement au temps partiel qui est un temps de travail choisi par l'agent sur une période définie.

✦ **86 %** des agents en poste permanent au 31/12/2024 sont à **temps complet** (35 heures hebdomadaires).

↳ Quelques agents à temps complet demandent à bénéficier d'un **temps partiel** de droit ou sur autorisation afin de concilier leur vie personnelle avec leur vie professionnelle : cela représente 11 % des agents à temps complet (26 agents).

	Femmes	Hommes	Total
Temps complets	157	72	229
<i>Dont temps partiels choisis (%)</i>	22 (14 %)	4 (5 %)	26 (11 %)
Temps non complets	34	4	38
Total	191	76	267





↳ au total **29 % des agentes** sont à temps non complet et partiel, contre **11 % des agents**

Au niveau national, dans la fonction publique :
23 % des femmes sont à temps partiel / 8 % des hommes
Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro édition 2023

Les postes ouverts à **temps non complet** sont principalement ouverts au sein de la direction Familles et concernent des agents des filières animation et médico-sociale.

En 2024, **1 agent féminin a bénéficié d'un congé parental** conformément au décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration. Ce dispositif permet à l'agent public en congé parental d'être placé hors de son administration ou de son service d'origine pour élever son enfant jusqu'à l'âge de trois ans.

1 agent féminin a bénéficié d'un congé de présence parentale conformément au décret n°2006-1022 du 21 août 2006 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents contractuels des collectivités territoriales du congé de présence parentale. Cette disposition est accordée au fonctionnaire lorsque la maladie, l'accident ou le handicap grave d'un enfant à charge nécessite la présence de sa mère ou de son père auprès de lui et des soins contraignants.

Les actions réalisées et engagées à Pornic agglo Pays de Retz :

1 –Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

ENJEU : EVALUER LES ECARTS DE REMUNERATION LIBELLE DE L'ACTION CALENDRIER PILOTE			
LIBELLE DE L'ACTION	CALENDRIER	PILOTE	ACTION
Tenir un tableau annuel de calcul sur les écarts de RI entre hommes et femmes	2024-2026	DRH	En cours
Poursuivre le travail progressif de mise en cohérence du RI	2024- 2026	DGS/DRH	Action continue
Travailler sur les temps non complets (filière animation) pour garantir des conditions de rémunération plus favorables	2024-2026	DRH/DGA	Action continue
Recenser les agents multi-employeurs publics, afin d'identifier les mutualisations possibles et proposer des temps complets	2024-2026	DRH/DGA	En cours
Favoriser les heures complémentaires au sein de la structure sur d'autres missions	2024-2026	DRH/DGA	Action continue

2 - Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

GARANTIR L'ACCES AUX FONCTIONS			
LIBELLE DE L'ACTION	CALENDRIER	PILOTE	ACTION
Favoriser les préparations aux concours pour l'évolution de carrière	2024- 2026	DRH	Action continue
Mettre en place des formations en management	2024- 2025	DRH/DGS	En cours
Lutter contre les stéréotypes de genre et soutenir la mixité professionnelle : mettre en place une communication et des actions de sensibilisation ...	2025-2026	DRH/DGS	A initier
Veiller à un équilibre dans les tableaux d'avancement	2024-2026	DGS	Action continue
Réviser les lignes directrice de gestion pour permettre les avancements de grade en catégorie A dès les postes de responsables de services	Juin 2024	DRH/DGS	Réalisée

3 - Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE			
LIBELLE DE L'ACTION	CALENDRIER	PILOTE	ACTION
Poursuivre l'organisation déjà en place (cycle de travail, temps partiel, télétravail, journée continue, ...) et évaluer ce qui est actuellement en place	2024-2026	DGS/DRH	En cours (travail sur le règlement intérieur)
Elaborer et mettre en œuvre un « plan de mobilité employeur »	2025	DGS/DRH	Réalisée
Anticiper et préparer les départs et retour de congés maternité, paternité, parental et la reprise à temps partiel	2024-2026	DRH/Directeur	A initier
Sensibiliser sur les temps de déconnexion	2025-2026	DGS/DRH/DSI	A initier
Sensibiliser les agents « pères » sur leurs droits, ainsi que les managers	2025-2026	DGS/DRH	A initier
Etudier comment apporter plus de souplesse dans l'organisation du temps de travail (cycle de travail, rythme de télétravail...)	2025-2026	DGS/DRH	En cours (travail sur le règlement intérieur)
Faciliter la pratique d'activités tournées vers le sport, la santé sur le temps du déjeuner	2025- 2026	DGS/DRH	En cours (groupe de travail dédié)
Etudier la faisabilité de faciliter, pour les agents, l'accès aux logements sur le territoire	2025-2026	DGS/DRH/DGA	A initier
Faciliter l'accès, pour les agents, aux structures d'accueil petite-enfance / enfance gérées par l'agglomération	2025-2026	DGS/DRH/DGA	A initier

4 - Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Les discriminations sexistes doivent être mieux prises en compte et repérées. A ce jour, seuls les aspects règlementaires sont rappelés au sein du règlement intérieur.

PREVENIR ET TRAITER LES DISCRIMINATIONS, LES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES			
LIBELLE DE L'ACTION	CALENDRIER	PILOTE	ACTION
Sensibiliser les membres du groupe de travail « égalité professionnelle » sur toutes les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes (fresque du sexisme)	2024	DGS/DRH	Réalisée
Elaborer un dispositif de signalement de toutes les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel ainsi que tous les agissements sexistes (process d'alerte sur la base d'une grille de lecture commune, désignation d'interlocuteurs privilégiés et formés sur le sujet, ...)	2025	DRH	A initier
Communiquer sur le dispositif mis en place et sur la vigilance de la collectivité sur ces actes à l'ensemble des agents	2025- 2026	DGS/DRH	A initier
Sensibiliser l'ensemble des agents sur les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes et communiquer sur le dispositif de signalement mis en place	2025-2026	DRH	A initier
Organiser des évènements à destination des agents sur les journées dédiées : Le 25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes / Le 8 mars : Journée internationale des droits des femmes	2024-2026	DRH	A initier